



GREFFE DU TRIBUNAL DES
ACTIVITES ECONOMIQUES
AUXERRE

AUTHENTICITÉ D'UN EXTRAIT K-BIS PAR QR CODE

Publié le 29/03/2022

Vérifiez l'authenticité d'un extrait KBIS



NOUVEAUTÉ 2022 :

**VOTRE GREFFE DE TRIBUNAL
DE COMMERCE VOUS
INFORME QUE LES EXTRAITS
KBIS DÉLIVRÉS
COMPORTENT DÉSORMAIS
UN QR CODE PERMETTANT
D'EN VÉRIFIER
L'AUTHENTICITÉ**

Comment cela fonctionne ?

Une fois votre extrait KBIS acheté et imprimé (papier ou PDF) scannez le QR CODE à l'aide d'un outil de scan présent sur votre smartphone. Vous êtes alors redirigé vers une page web vous confirmant l'authenticité du document.

Pour chaque extrait KBIS acheté vous pouvez scanner 2 fois le QR CODE et cela durant une période de validité de 3 mois.